AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

En effet, lors de la séance du 6 mars 2017, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2017-02 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Michel Robert pour le lot 2 368 786, 2245 rue Denis.

L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise le positionnement d’un garage résidentiel isolé existant (marge latérale).

La situation existante ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.4.1, quant aux aspects suivants :

* La marge de recul latérale du garage est de 0,81m au lieu du minimum de 2m prescrit. La dérogation est de 1,19m pour la marge latérale.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 290, rue St-Jean-Baptiste, à Sainte-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 14 février 2017.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 février 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 février 2017.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe